

PRECISIONS SUR LE RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Le Débat d'Orientation Budgétaire qui s'est tenu le 08 mars 2022 s'est déroulé sur la base d'un rapport d'orientations budgétaires, retranscrit dans le procès-verbal du 08 mars 2022.

Vu l'article L2312-1 du code général des collectivités territoriales, les services de la Préfecture, dans un courrier d'information en date du 18 mars 2022, demandaient de préciser les éléments relatifs aux effectifs du personnel du SICTOMU.

Le Rapport d'Orientations Budgétaires débattu lors de la séance du 08 mars 2022 présentait bien l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnels au titre des charges de fonctionnement.

Pour autant, afin de répondre à la remarque de la Préfecture, un focus sur les éléments sollicités a été présenté au comité syndical qui a pu en débattre.

Vu l'article L2312-1 du CGCT

Vu le rapport d'orientation soumis en séance du 08 mars 2022

Vu les éléments complémentaires relatifs aux effectifs du personnel du syndicat

Concernant les frais de personnel,

Sont rappelées les données présentes dans le précédent Rapport d'Orientations Budgétaires.

Frais de personnel :

La masse salariale, pour l'année 2021, s'élève à 1 982 072.62 en augmentation de 6.4 % par rapport à 2020 (1 862 763.85 €) pour un effectif de 40 agents titulaires à la date du 31 décembre 2021.

Par rapport à 2020, il convient de prendre en considération le recrutement en année pleine d'un chargé de missions pour assurer la mise en place de notre politique de gestion des fermentescibles (poste financé à hauteur de 30 000 €/an pour 3 ans par l'ADEME, la stagiairisation d'un de nos agents au 1^{er} avril sur le poste des ressources humaines, le départ à la retraite d'un de nos chauffeurs et son remplacement au 1^{er} décembre, la mise en disponibilité pour 1 an de notre agent d'accueil et son remplacement, la démission de son poste d'un de nos ripeurs .

Concernant les effectifs,

La structure est stable. Et, en l'état, les seules évolutions porteront sur la titularisation des agents stagiaires, la stagiairisation d'un contractuel disposant d'un permis poids lourds et le renforcement de l'équipe administrative.

2018 (compte administratif)		2019 (compte administratif)		2020 (compte administratif)		2021 (compte administratif)	
Emplois Budgétaires A temps complet	Effectifs pourvus En ETP	Emplois Budgétaires A temps complet	Effectifs pourvus En ETP	Emplois Budgétaires A temps complet	Effectifs pourvus En ETP	Emplois Budgétaires A temps complet	Effectifs pourvus En ETP
55	37.9 Tit. + 1 CDI	56	38.9 Tit. + 1 CDI	57	38.9 Tit. + 1 CDI	57	39 Tit. + 1 CDI

Catégorie	Nb agents (au 31/12/2021)
A	2
B	2
C	36
TOTAL	40

Concernant les avantages en nature et la rémunération,

Toutes nos rémunérations sont conformes aux grilles indiciaires de la filière technique ou administrative, et tiennent compte des dernières évolutions réglementaires.

Par ailleurs, concernant la mise en place du RIFSEEP, les modalités de ce nouveau régime indemnitaire ont été instaurées en 2018 au sein des services du SICTOMU, et récemment des précisions ont été apportées afin de renforcer la motivation et de reconnaître les efforts réalisés par les personnels du SICTOMU.

Désormais, les contractuels peuvent y prétendre :

- ↳ lorsque ceux-ci exercent un poste à responsabilités : dès le 1^{er} jour de la prise de fonctions
- ou
- ↳ à partir de 6 mois cumulés de service sur les douze derniers mois (CDD de droit public)

Le SICTOMU confirme également les différentes avancées sociales précédemment mises en place pour les effectifs du syndicat en 2021 (participation employeur au risque prévoyance et au risque santé, augmentation de la valeur faciale des tickets restaurants)

Enfin, afin de renforcer l'engagement de ses agents, le SICTOMU a développé un certain nombre de prime sur performance (PIPCS : prime d'intéressement à la performance collective des services) d'un montant maximal possible de 150 € ou 200 € annuel par agent concerné.

Ce qui a permis d'obtenir d'excellents résultats et de réaliser des économies substantielles.

Ce dispositif sera instauré pour d'autres services.

Concernant le temps de travail,

Il sera rappelé les informations suivantes :

De nouvelles dispositions relatives à la mise en conformité du temps de travail au sein des services du SICTOMU ont été élaborées dans le cadre d'une démarche de dialogue social menée de septembre à janvier 2022, période au cours de laquelle cinq réunions ont été organisées entre la collectivité et l'organisation syndicale CGT / les représentants du personnel.

Cette mise en conformité aux 1607 heures annuelles, et avec elle l'adoption d'un règlement du temps de travail a été portée par les élus, (commission déchetterie, groupe de travail sur le règlement du temps de travail, réunions avec les agents du SICTOMU), et trouve application pour 2022.

A l'unanimité, l'Assemblée Délibérante a pris acte de la tenue des débats et de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le Débat d'Orientation Budgétaire.

A l'unanimité, l'Assemblée Délibérante a décidé d'ajouter ces éléments complémentaires débattus au précédent Rapport d'Orientation Budgétaire